



**Cabinet du Président**

Cabinet

Cabinet-Mission Coopération Internationale

Affaire suivie par : Cédric LE BRIS  
Poste: 79 94

**2014-CG-3-4592**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 21 novembre 2014

**POLITIQUE B07 AIDER AU DÉVELOPPEMENT ET SOUTENIR LA  
DYNAMIQUE YVELINOISE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

**COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU MALI - PROJET  
EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DE LA RÉGION DE MOPTI**

<b>Code</b>	B0701		
<b>Secteur</b>	Coopération		
<b>Programme</b>	Yvelines, partenaires du développement		
<i>Données financières</i>	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
Enveloppes de financement	CP DIS	CP DFS	CP DFD
Montant actualisé	1 647 422 €		
Montant déjà engagé	1 178 165 €		
Montant disponible	469 257 €		
<b>Montant réservé pour ce rapport</b>	<b>150 000 €</b>		

*La délibération « Yvelines, partenaires du développement » du 8 juillet 2011 autorise le Département à s'engager dans des actions ponctuelles conformes aux orientations de cette politique, dans la limite d'une durée de deux ans et d'un cofinancement représentant au plus 50% du coût du projet. La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en partenariat avec deux associations yvelinoises, a ainsi sollicité le Département pour prendre part à un projet exceptionnel visant à redynamiser l'économie de la zone de Mopti, au Mali, durement touchée par le conflit interne de 2012-2013. Un budget global de 300 000€ serait affecté à ce projet, dont 150 000€ seraient financés par le Département, et 150 000€ par la CASQY.*

## **I. REDYNAMISER L'ECONOMIE DE LA ZONE DE MOPTI.**

Le Mali est un des pays-cibles de la politique « Yvelines, partenaires du développement », ce qui a conduit le Département à s'y engager à travers la signature en 2012 de deux accords de coopération décentralisée, l'un avec le Cercle de Kolokani, l'autre avec le Cercle de Kadiolo. Ces deux accords s'inscrivent dans une logique complémentaire de l'intervention des acteurs yvelinois, puisque la ville de Viroflay anime depuis 30 ans un partenariat avec Kolokani, et que l'association Binkad (Le Vésinet) mène des actions de développement dans la zone de Kadiolo.

La zone de Mopti, située au Nord-Est de Bamako, est aussi un territoire dans lequel des acteurs yvelinois sont engagés : Maurepas avec la ville de Mopti, les associations Action Mopti (région de Mopti), EDEN (zone de Konna). La CASQY contribue à ces actions à travers des subventions à ces deux associations.

En 2012, les mouvements rebelles touaregs, partis du Nord du pays, ont progressivement pris le contrôle d'une partie importante du territoire avant d'être débordés par des mouvements djihadistes. Ce conflit s'est traduit par une offensive fin 2012-début 2013 qui a conduit ces mouvements sur la route de Bamako, avant que ceux-ci soient arrêtés par l'opération française Serval le 11 janvier 2013 à Konna. La reconquête du pays, à laquelle la France a participé aux côtés des forces tchadiennes et de la Minusma, a permis de libérer la quasi-totalité du territoire, certaines poches restant contrôlées par les mouvements touaregs (comme Kidal, au Nord du Mali). La lutte contre les mouvements djihadiste se poursuit à ce jour. Depuis l'élection d'Ibrahim Boubakar KEITA à la Présidence de la République malienne en juillet 2012, des pourparlers avec les mouvements touaregs ont été organisés, ce qui a ouvert la voie à une première rencontre officielle de réconciliation dont la teneur est actuellement en cours de discussion à Alger.

La zone de Mopti a ainsi été contrôlée pendant plusieurs mois par les mouvements djihadistes. Durant cet épisode, les pillages et vols ont été nombreux, laissant les administrations locales démunies de moyens, et les entreprises et populations ont été dépouillées de leurs équipements productifs. Les infrastructures n'ont pas non plus été épargnées par les frappes des forces françaises et autres alliés durant la reconquête : les ports de Konna et Mopti, sources importantes de revenus pour les populations, ont ainsi été en grande partie détruits. De nombreux projets de développement ont par ailleurs été stoppés durant cette période, et les chantiers n'ont pas repris, certains en raison des dégâts subis. En juin 2013, à Bruxelles, la communauté internationale s'est engagée à mobiliser plus de 3,3 milliards d'euros pour la reconstruction du Mali : outre le fait que ces fonds tardent à arriver (et à être collectés, malgré les promesses), ceux-ci seront surtout orientés vers la reconstruction ou la construction de grandes infrastructures, notamment destinées au désenclavement du Nord du pays, et ne touchent pas directement le quotidien des populations qui peinent à retrouver un niveau de vie équivalent à celui d'avant le conflit.

Le lien entre paupérisation et adhésion aux thèses les plus extrémistes n'est plus à démontrer : il est urgent de revenir auprès des populations pour les accompagner dans l'accès à une meilleure qualité de vie, ce qui suppose de mettre l'accent notamment sur la dimension économique du développement.

C'est avec cette volonté que la CASQY et Action Mopti (siège à Maurepas) ont souhaité répondre aux sollicitations appuyées des autorités locales de la zone de Mopti, et ont entrepris d'effectuer une mission de diagnostic en octobre 2013 pour identifier dans quels domaines économiques un projet visant à redynamiser l'économie à la base pourrait être envisagé. Cette démarche a d'ailleurs été présentée aux Assises « Yvelines, partenaires du développement » en 2013, au cours desquelles le Département a promis son soutien à cette initiative collective yvelinoise. Action Mopti, qui dispose d'une antenne locale et de salariés à Mopti, a été chargée de préciser au cours de l'année 2014 les contours d'un tel projet. A cette fin, et pour permettre d'effectuer des études complémentaires, la CASQY a ainsi signé le 10 mars 2014 une convention prévoyant 50 000€ de subvention au bénéfice d'Action Mopti.

Ce travail d'identification a permis de limiter le domaine du projet au secteur de l'économie primaire (élevage, agriculture, pêche), qui représentaient jusque là les sources d'emplois et de revenus les plus significatives pour une partie importante de la population. Un projet devrait donc pouvoir être conçu et proposé d'ici le début de l'année 2015.

En vue de concrétiser la promesse du Département faite aux Assises 2013, et de formaliser la relation avec Action Mopti, une convention de partenariat d'une durée de deux ans est ainsi proposée, dans le cadre des projets exceptionnels auxquels le Département est susceptible de participer, ainsi que le prévoit la délibération « Yvelines, partenaires du développement » du 8 juillet 2011.

## **II. PROJET DE CONVENTION.**

Compte tenu de l'identification en cours du projet, la convention proposée avec Action Mopti vise avant tout à définir la démarche de validation du projet qui sera cofinancé à parts égales entre le Département et la CASQY.

Les critères de validation énoncés dans la convention sont les suivants :

- La maîtrise d'ouvrage du projet devra relever d'une collectivité locale, qui s'engage à en assurer la gestion à compter de la réception définitive des ouvrages ;
- Le maître d'œuvre du projet est l'association Action Mopti, qui réalise pour le compte du maître d'ouvrage l'ensemble des opérations et dépenses jusqu'à la réception définitive du projet ;
- Le projet devra répondre à un intérêt économique général, et devra concourir à l'augmentation des recettes directes et indirectes de la collectivité locale maître d'ouvrage ;
- Il doit être élaboré en concertation avec le secteur privé et maximiser les opportunités de revenus et d'emplois pour la population locale ;
- Il devra répondre à un besoin déjà clairement identifié et ne devra pas interférer ou se substituer à des projets qui seront financés dans le cadre du plan national de reconstruction.

La convention prévoit une validation définitive du projet au 31 janvier 2015, par un comité de suivi formé du Département, de la CASQY et d'Action Mopti. Le premier décaissement de la subvention départementale interviendra à cette date. La CASQY prendra de son côté ses dispositions pour le versement de la partie complémentaire de sa subvention, soit

100 000€, compte-tenu du premier versement de 50 000€ effectué en 2014 pour le travail d'identification.

\*  
\*            \*

La délibération qui vous est proposée porte ainsi sur l'adoption d'une convention de partenariat avec l'association yvelinoise Action Mopti portant sur le cofinancement à hauteur de 150 000€ maximum d'un projet à vocation économique au profit de la zone de Mopti (Mali), réalisé en partenariat avec la CASQY, et l'engagement d'une subvention de 150 000€ au profit de l'association Action Mopti.